

République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



INDICE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DANS L'INDUSTRIE (ICAI)



Note d'analyse

T4 2024



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39
Fax : (221) 33 824 36 15



www.ansd.sn

Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note trimestrielle sur l'Indice du chiffre d'affaires dans l'industrie. Cet indicateur, base 100 en 2016, mesure l'évolution des ventes des biens et services dans l'industrie. Le champ d'application de l'ICA dans l'industrie se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution). En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA rev1, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année). L'échantillon à l'année de base compte 71 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié trimestriellement et est disponible au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'étant pas encore effectué, les analyses sont faites en variation annuelle.

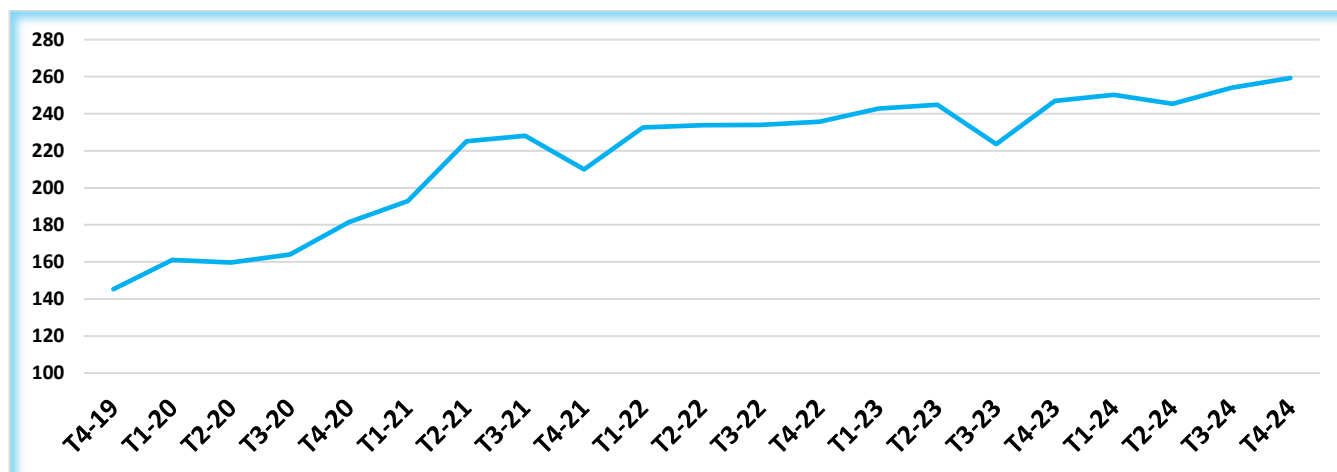
Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 92,6%.

ANALYSE D'ENSEMBLE : Le chiffre d'affaires dans l'industrie s'améliore de 5,0%

Le chiffre d'affaires dans l'industrie augmente de 5,0% au quatrième trimestre 2024, comparé à celui de la même période de 2023. Cet accroissement est consécutif à la hausse du chiffre d'affaires dans les industries extractives¹ (+26,3%) et de production d'électricité, de gaz et d'eau (+3,5%). En revanche, les chiffres d'affaires des industries environnementales (-12,3%) et manufacturières (-1,9%) se replie sur la période sous revue.

Au total, en 2024, le chiffre d'affaires cumulé dans l'industrie se bonifie de 5,3% en comparaison à son niveau de 2023.

Graphique 1 : Evolution du chiffre d'affaires de l'industrie



Source : ANSD

¹ La production de pétrole brut sera prise en compte dans le calcul de l'indice du chiffre d'affaires des industries extractives à partir de l'année 2025, afin d'avoir une année de référence pour les évolutions.

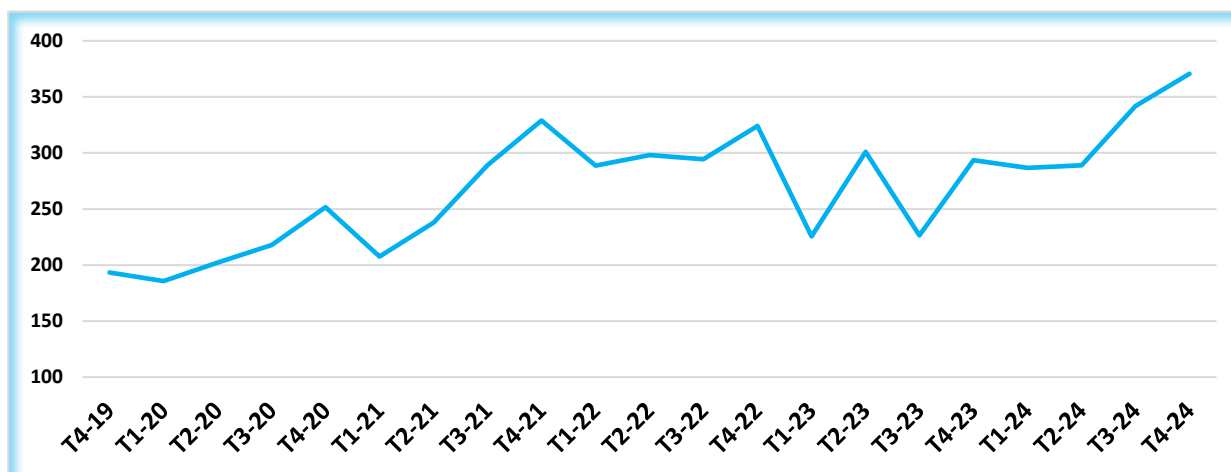
ANALYSE SECTORIELLE

Le chiffre d'affaires des industries extractives s'améliore.

Relativement à celui de la période correspondante de 2023, le chiffre d'affaires dans les industries extractives s'accroît de 26,3% au quatrième trimestre 2024. Cette situation est liée à l'augmentation des ventes des autres produits des industries extractives (+40,8%) et celles des minerais métalliques (+15,3%).

De même, il s'accroît globalement de 23,1% en 2024, comparativement à son niveau de 2023.

Graphique 2 : Evolution du chiffre d'affaires des industries extractives



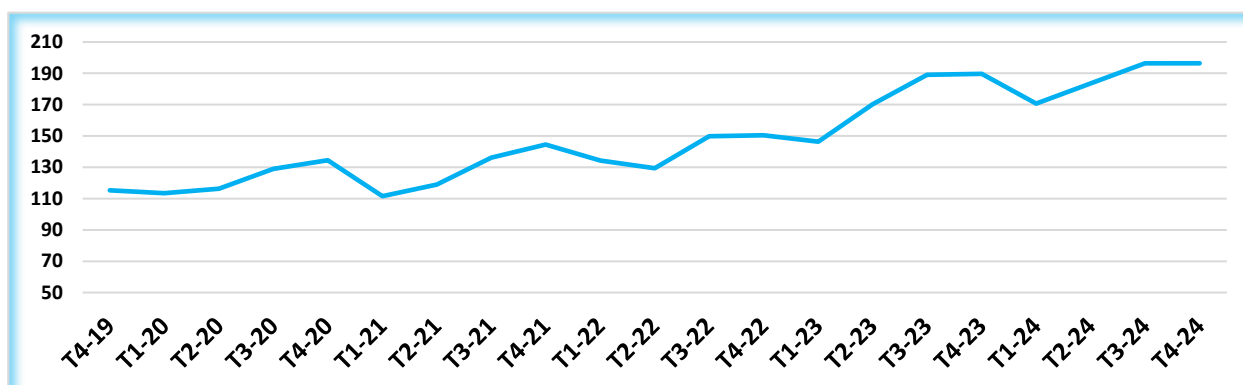
Source : ANSD

Le chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, de gaz et d'eau se consolide.

Le chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, de gaz et d'eau se bonifie de 3,5% au quatrième trimestre 2024, comparativement à celui de la même période de 2023. Cette évolution est attribuable à la hausse des ventes d'eau (+5,6%) et d'électricité et de gaz (+3,4%).

Au total, sur l'année 2024, le chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, de gaz et d'eau se relèvent de 7,4% en comparaison à son niveau de 2023.

Graphique 3 : Evolution du chiffre d'affaires des industries de production d'électricité, de gaz et d'eau



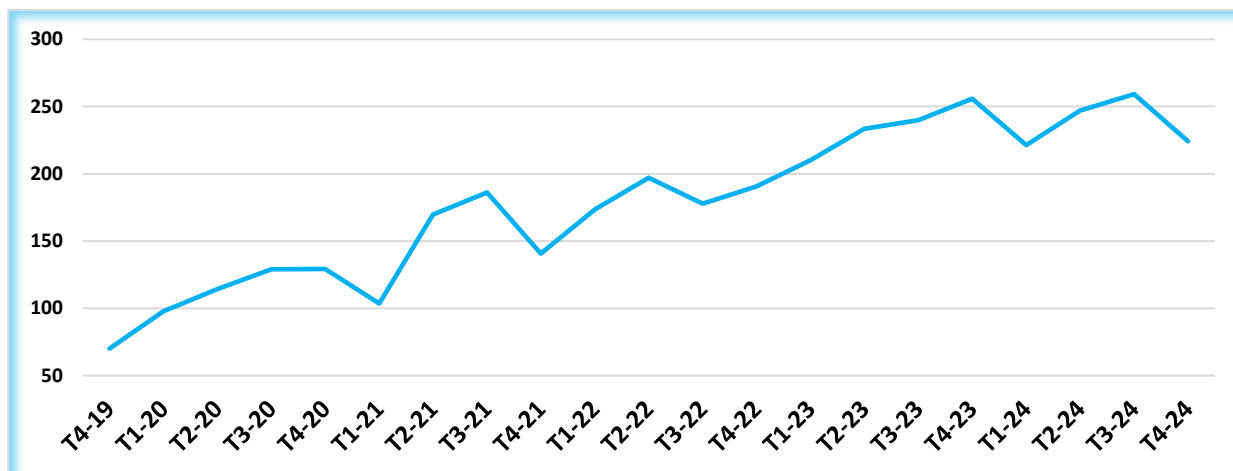
Source : ANSD

Le chiffre d'affaires des industries environnementales diminue.

Au quatrième trimestre 2024, le chiffre d'affaires des industries environnementales se réduit de 12,3%, comparé au trimestre correspondant de l'année précédente. Cette évolution est en relation avec la baisse du chiffre d'affaires des activités de traitement et d'élimination des déchets (-12,4%). Toutefois, le chiffre d'affaires des activités de collecte des eaux usées et boues s'améliore de 21,1% sur la période sous revue.

En cumul sur l'année 2024, le chiffre d'affaires des industries environnementales progresse de 1,3% en comparaison à son niveau de 2023.

Graphique 3 : Evolution du chiffre d'affaires des industries environnementales



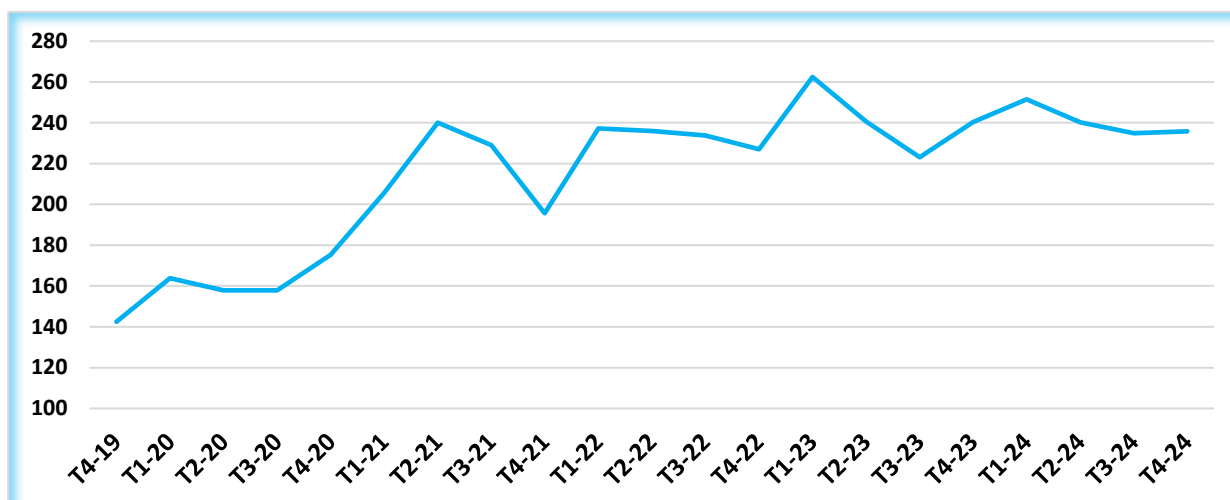
Source : ANSD

Le chiffre d'affaires des industries manufacturières se replie

Au quatrième trimestre 2024, le chiffre d'affaires des industries manufacturières diminue de 1,9% en variation annuelle sous l'effet, particulièrement, de la baisse des ventes du papier et carton, des travaux d'impression et de reproduction d'enregistrement (-38,9%), des matériaux minéraux (-22,1%) et des produits agro-alimentaires (-5,4%). Toutefois, le chiffre d'affaires des produits métallurgiques et de fonderie (+69,4%), des produits du raffinage et de la cokéfaction (+27,6%) et des produits chimiques et pharmaceutiques (+9,1%) augmente sur la période sous revue.

En cumul, le chiffre d'affaires des industries manufacturières s'amenuise de 0,4% en 2024, en comparaison à son niveau de 2023.

Graphique 5 : Evolution du chiffre d'affaires des industries manufacturières



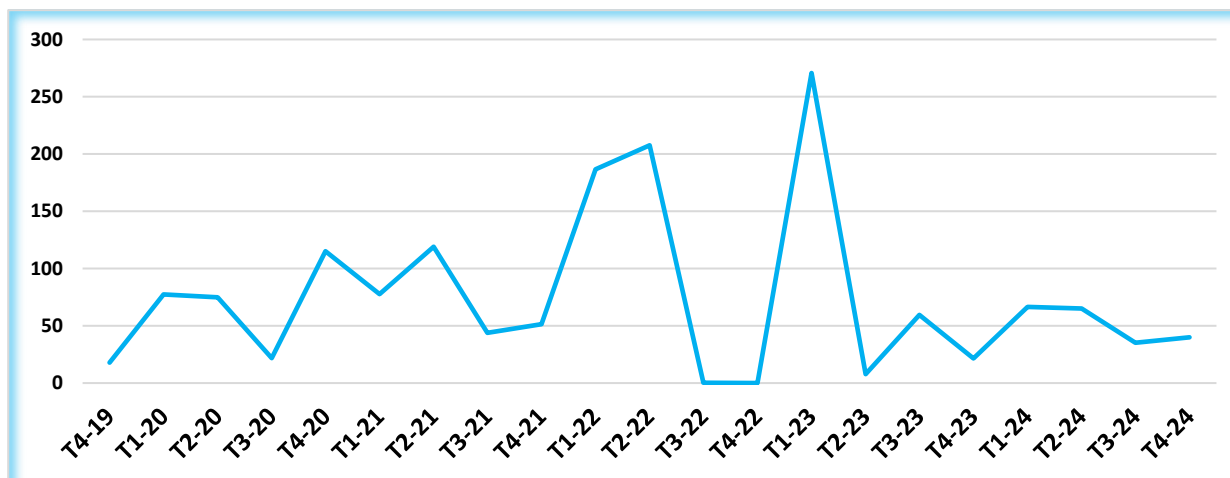
Source : ANSD

Le chiffre d'affaires de l'égrenage de coton se relève

Au quatrième trimestre 2024, le chiffre d'affaires de l'activité d'égrenage de coton augmente de 86,1% comparativement à la période correspondante de 2023 sous l'effet, principalement, de la progression des ventes de coton.

Toutefois, le chiffre d'affaires cumulé de l'égrenage de coton s'amenuise de 42,5% en 2024, en comparaison à l'année 2023.

Graphique 4 : Evolution du chiffre d'affaires de l'égrenage de coton



Source : ANSD

Tableau 1 : Indice du Chiffre d'Affaires dans l'Industrie (ICAI) base 100 en 2016

Code NAEMArev1	BRANCHE D'ACTIVITES	T4-23	T1-24	T2-24	T3-24	T4-24	T4-24/ T4-23	4T-24/ 4T-23
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES (hors extraction d'hydrocarbures) dont...	293,5	286,7	289,0	341,9	370,7	26,3	23,1
07	<i>Minerais métalliques</i>	170,1	120,0	148,2	183,7	196,1	15,3	5,5
08	<i>Autres produits des industries extractives</i>	423,1	565,9	480,0	540,1	595,6	40,8	47,3
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont...	240,4	251,5	240,2	234,8	235,9	-1,9	-0,4
10-12	Produits agro-alimentaires dont...	255,4	283,5	261,3	260,7	241,7	-5,4	-1,9
10	<i>Produits alimentaires</i>	225,0	253,6	228,9	225,8	208,0	-7,6	-2,5
11	<i>Boissons</i>	309,2	292,3	331,1	341,9	352,3	13,9	-1,7
12	<i>Produits à base de tabac</i>	93,2	93,6	99,1	134,5	103,9	11,6	36,5
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	64,0	64,0	64,0	64,0	64,0	-0,1	-2,4
15	<i>Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures</i>	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	-	42,6
17-18	Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements	398,2	119,9	230,8	217,7	243,3	-38,9	-31,3
19	<i>Produits du raffinage et de la cokéfaction</i>	99,9	94,7	109,3	103,9	127,5	27,6	8,0
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...	207,7	215,4	203,8	197,0	226,6	9,1	1,1
20	<i>Produits chimiques</i>	275,1	300,8	272,6	259,1	310,8	13,0	0,7
22	<i>Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique</i>	97,3	87,3	95,6	97,1	98,0	0,7	2,4
23	<i>Matériaux minéraux</i>	311,7	301,8	278,7	247,5	242,9	-22,1	-4,5
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...	77,0	115,7	112,3	105,9	130,5	69,4	41,0
24	<i>Produits métallurgiques et de fonderie,</i>	72,6	114,0	110,1	103,3	127,0	75,0	42,3
25	<i>Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux</i>	119,8	88,3	99,0	110,7	142,6	19,0	10,3
31-33	Autres industries manufacturières dont...	159,1	89,6	100,1	88,0	77,9	-51,0	-33,5
31	<i>Meubles et matelas</i>	54,5	36,2	35,4	29,5	24,3	-55,5	-33,7
32	<i>Produits manufactures divers</i>	312,7	146,2	189,0	174,1	163,9	-47,6	-33,3
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...	189,7	170,7	183,5	196,4	196,4	3,5	7,4
35	<i>Electricité, gaz</i>	207,1	179,9	194,5	213,8	214,1	3,4	7,4
36	<i>Eau captée et distribuée</i>	138,1	142,1	150,1	146,5	145,9	5,6	7,3
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...	255,9	221,4	247,0	259,2	224,3	-12,3	1,3
37	<i>Eaux usées collectées et boues</i>	27,1	26,0	30,4	32,6	32,8	21,1	31,5
38	<i>Déchets collectes, traites et éliminés</i>	233,8	202,3	225,7	236,9	204,9	-12,4	1,3
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	246,9	250,2	245,3	253,9	259,3	5,0	5,3
01	EGRENAGE DE COTON	21,5	66,4	65,1	35,1	40,0	86,1	-42,5

Source : ANSD

Champ couvert

Le champ d'application de l'ICAI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'ICAI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution du chiffre d'affaires de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui sont situées en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne qui ont déposé, au moins une fois, un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes de produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du chiffre d'affaires au cours du trimestre courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du trimestre, les indices des trimestres précédents de l'année en cours, l'indice du même trimestre de l'année précédente, les variations entre le trimestre courant et le même trimestre de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 75 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur général adjoint : **Dr. Momath CISSE**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou NDIAYE, Manga NDIAYE & Mansour Laye Thiaw**

Equipe de collecte : **Laure Alice Valérie BADJI, Nafy KANOUTE, Alassane BALDE, Ibrahima BA, El Hadji Gana NDIAYE**

Diffusion : **El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**